



**F I C H E CANDIDAT·E**

**Voix minorisées et nouveaux récits en BD, littérature ou poésie**

(à joindre au dossier de candidature au format PDF - ne pas remplir à la main, vous pouvez utiliser [I love PDF](#) pour modifier le document)

Nom :

.....

Prénom :

.....

Discipline artistique concernée :

- Littérature
- Poésie et slam
- BD et roman graphique
- Illustration
- Littérature jeunesse

Titre du projet de résidence :

.....  
.....

Résumé de votre projet de résidence (5 lignes maximum) :

.....  
.....  
.....  
.....



.....  
.....

Adresse :

.....

N° téléphone :

.....

Email :

..... N° de

sécurité sociale : ..... N°

de siret si vous en avez un :

..... Si vous êtes

artiste-auteur•ice, êtes-vous dispensé•e de précompte ?

- oui
- non

La bourse de résidence peut-elle être versée :

- en droits d'auteur•ice
- sur facture

Si vous avez sélectionné "sur facture", merci de préciser si vous pouvez émettre une facture à titre individuel (auto-entrepreneur, auteur•ice avec siret ...) ou si vous passez par une structure (compagnie, structure de production ...)

.....

Nous vous prions de noter que le montant de l'aide est annoncé en brut de droits d'auteur•ices et qu'en cas de paiement sur facture c'est le même montant en TTC qui sera versé (pour une aide de 500€ brut en droits d'auteur.ices, si l'artiste souhaite passer par un versement sur facture c'est 500€ TTC qui seront facturés à la Villa Valmont). Le choix des modalités de rémunération peut donc faire varier le montant perçu par le ou la résidente.

Êtes-vous soutenu•e pour ce projet par un•e éditeur•ice ou toute autre structure de financement ?

- oui
- non

Si oui, merci de préciser :

.....

Précisez vos dates de résidence :

- du 1er octobre au 31 octobre 2027 (mois entier)
- entre le 1er octobre et le 31 octobre 2027 aux dates suivantes : du .....  
au.....
- entre le 1er octobre et le 31 octobre 2027, je souhaite fractionner ma résidence :  
  
du ..... au .....  
  
du ..... au .....  
  
du ..... au .....

Êtes-vous bien disponible à la période de résidence proposée ?

- oui

En cas de réduction de la durée de la résidence à la demande des résident·es, la Villa Valmont se réserve le droit de réévaluer le montant de la bourse attribuée au prorata du nombre de jours effectivement réalisés.

La Villa accueille plus de 50 artistes chaque année et ne pourra pas proposer d'autres dates de résidence en cas d'indisponibilité de l'artiste en raison d'un taux d'occupation très important. Si vous postulez, vous vous engagez à être disponible(s) aux dates mentionnées.

Nous vous remercions de noter que les résident·es peuvent recevoir des invité·es à dormir dans la limite de trois jours consécutifs et à raison de 25€ par nuit en chambre partagée. Pour les locations de chambres individuelles, les prix sont consultables sur notre [site web](#).

Les animaux ne sont pas autorisés.

**Merci de noter que des pièces administratives complémentaires seront demandées une fois les résultats annoncés au lauréat ou à la lauréate (dispense de précompte, attestation de responsabilité civile, RIB, photo, biographie ...)**

